



*La Plaine sur mer*

**MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER**  
**LOIRE-ATLANTIQUE**

## Décision n° 2024-034

**Objet : Accompagnement pour la mise en place et le développement du marché du terroir – Saison 2024**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du Conseil municipal,

Vu la délibération n° 2023-059 du Conseil Municipal du 26 septembre 2023, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 4, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'examen de la proposition reçue de l'association Terroirs 44 pour l'accompagnement de la commune à la mise en place du marché du terroir pour la saison estivale 2024,

### DÉCIDE

**Article 1 :** D'accepter la proposition de Terroirs 44 située Chemin de la Ranjonnière à BOUGUENNAIS (44340), pour l'accompagnement de la commune à la mise en place du marché du terroir pour la saison estivale 2024.

**Article 2 :** De signer son devis d'un montant de 2500 € HT.

**Article 3 :** Le Maire est chargé de l'application de la présente dont ampliation sera effectuée auprès du représentant de l'État.

**Article 4 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État.

La Plaine-sur-Mer, le 08 février 2024

**Séverine MARCHAND**  
Maire